

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

28 octobre 2011

---

LOI DE FINANCES POUR 2012 - (n° 3775)  
(Seconde partie)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° II - 76

présenté par  
M. Carayon et M. Carrez

-----  
**ARTICLE 53**

Rédiger ainsi le début de la première phrase de l'alinéa 19 :

« Les bases et les produits bruts retenus sont ceux de la ... (*le reste sans changement*) ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.